Notes d’allocution de la Cheffe nationale

Comité législatif de la Chambre des communes chargé du projet de loi C-39

Le 3 novembre 2026, 11 h

Mot d’ouverture

Aanii, Boozhoo, Chi Megwetch.

Bonjour, je suis Cindy Woodhouse Nepinak, Cheffe nationale de l’Assemblée des Premières Nations.

Je tiens à rappeler que nous nous trouvons ici sur le territoire traditionnel, non cédé et non abandonné de la nation algonquine.

Je remercie le Comité de m’avoir invitée à comparaître aujourd’hui au sujet du projet de loi C-39, la *Loi visant à bâtir un Canada fort*.

Ce matin, nous allons vous expliquer pourquoi l’APN ne peut pas appuyer le projet de loi C-39, et ce que nous attendons de chacun d’entre vous.

Les Premières Nations sont conscientes que le Canada traverse actuellement une période difficile de son histoire.

Bien que la confiance soit fragile, nous avons toujours soutenu ce pays dans les moments difficiles.

Le gouvernement fédéral a qualifié le projet de loi C-39 de mesure législative économique la plus importante de la présente législature.

On devrait s’attendre à ce qu’une mesure législative d’une telle importance fasse l’objet d’un examen parlementaire et d’un examen public tout aussi approfondis.

Lors du dépôt du projet de loi, le 21 septembre, nous avons exhorté le gouvernement à respecter l’honneur de la Couronne et à donner aux Premières Nations le temps et la possibilité de se faire entendre. Nous l’avons mis en garde contre le recours à sa majorité pour écourter les débats au moyen d’une motion d’attribution de temps ou de clôture.

Depuis lors, c’est devenu le secret le moins bien gardé d’Ottawa : le gouvernement prévoit de faire adopter à toute vitesse ce projet de loi omnibus d’ici Noël.

Nous espérons que vous nous prouverez que nous avons tort.

Seul le texte prononcé fait foi.

Comme nous l’avons entendu lors de la réunion des Premières Nations et des premiers ministres la semaine dernière, de nombreux Chefs à travers le Canada s’inquiètent tant du processus que du contenu du projet de loi C-39.

Conformément aux résolutions adoptées par les Premières Nations-en-assemblée, l’Assemblée des Premières Nations s’oppose aux mesures législatives qui affaiblissent les protections environnementales, raccourcissent les délais d’examen, limitent la consultation véritable ou ne respectent pas le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

L’APN ne soutient donc pas le projet de loi C-39 sous sa forme actuelle.

Le projet de loi C-39 ne donne pas véritablement effet à l’obligation de consultation et d’accommodement de la Couronne ni à la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

L’approche proposée « un projet, un examen, un an » impose des délais arbitraires à des projets complexes, sans tenir compte des contraintes des Premières Nations en matière de capacités et de financement.

Les détenteurs de droits doivent disposer du temps requis par leurs propres lois et processus décisionnels. Le gouvernement fédéral ne peut pas faire passer des échéances commerciales avant ses obligations envers les Premières Nations.

Le projet de loi écarte les mécanismes d’examen indépendants afin de permettre le démarrage des projets avant que les décisions définitives relatives à l’évaluation d’impact aient été rendues.

En termes simples, ce projet de loi représente un affaiblissement généralisé de la protection de l’environnement et des droits des Premières Nations.

De nombreux Chefs ont également clairement indiqué, lors de la réunion de la semaine dernière avec les premiers ministres, que la réconciliation économique exige, en 2026, que les Premières Nations soient des partenaires à part entière dans les projets de développement auxquels elles choisissent de participer.

Pourtant, cette législation sur les grands projets ne prévoit aucune exigence concernant la participation des Premières Nations à la propriété, le partage des recettes, les marchés publics, la cogouvernance ou la participation équitable aux retombées des projets.

Les Premières Nations ont fait preuve de persévérance et de patience. C’est désormais à notre tour de mener le changement dont nous avons besoin. C’est en respectant nos décisions et en investissant dans nos capacités que le Canada établit des partenariats durables.

Le mois dernier, le bureau fédéral responsable des grands projets a déclaré aux députés que les Premières Nations avaient « toutes les raisons » de se montrer sceptiques à son égard.

Confronté aux préoccupations légitimes exprimées par les Chefs de la Colombie-Britannique lors de leur assemblée d'automne au sujet de la désignation de l'oléoduc de la côte Ouest, le Bureau des grands projets a déclaré que la frustration des Premières Nations donnait l'impression que le Canada ne parviendrait jamais à fonctionner.

Comme l'ont si bien dit nos Chefs régionaux de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, le gouvernement doit cesser de considérer les Premières Nations comme des obstacles à l'avenir économique du Canada.

Les Premières Nations sont des détentrices de droits, des gouvernements, des partenaires dans le cadre de traités et elles jouent un rôle essentiel pour façonner une économie canadienne durable. Chaque Première Nation s'exprime en son nom propre sur ses droits, son territoire et ses décisions en matière de développement.

Le gouvernement fédéral peut créer autant de bureaux de projet, de centres de consultation, de groupes consultatifs et de zones de développement qu'il le souhaite.

Mais il ne peut pas fixer de date d'expiration aux droits des Premières Nations.

Lorsque les premiers ministres ont tenté d'exclure les Premières Nations du processus de rapatriement de la Constitution canadienne au début des années 1980, nos dirigeants se sont battus pour s'assurer qu'une disposition, l'article 35, reconnaisse et affirme les droits issus de traités ainsi que les droits préexistants et inhérents.

Lorsqu'on leur a affirmé que l'article 35 n'était qu'une coquille vide, les Premières Nations ont porté leur combat devant les tribunaux canadiens et démontré que cette affirmation était fausse.

Les droits que nos dirigeants se sont battus pour faire reconnaître doivent être respectés dans la pratique. Cela implique de respecter les lois des Premières Nations ainsi que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause avant que des décisions ne soient prises concernant nos terres et nos territoires.

La vérité, c'est que les Premières Nations souhaitent la réussite de ce pays. Nous l'avons démontré par nos actions, tout récemment encore lorsque les Premières Nations se sont opposées à la séparation et ont participé en grand nombre au référendum du 19 octobre.

Seul le texte prononcé fait foi.

Nous comprenons que le Canada se trouve à un tournant dans ses relations avec les Premières Nations. Nos droits font l'objet de nouvelles attaques.

Malheureusement, le projet de loi C-39 en est le plus récent exemple.

Mais les Premières Nations n'ont pas peur. Bien au contraire.

Notre demande à chacun d'entre vous est donc simple.

Ne soutenez pas l'imposition d'un délai ou la clôture du débat sur ce projet de loi.

Écoutez le plus grand nombre possible de Premières Nations avant de passer à l'examen article par article.

Et si le projet de loi C-39 revient à la Chambre sous cette forme, votez contre son adoption.

Chi-miigwetch / Merci

Seul le texte prononcé fait foi.